



amende voiture de location en italie

Par **tridentpat**, le **10/01/2011** à **15:32**

Bonjour,

j'ai reçu un recommandé en décembre 2010 d'une société de recouvrement italienne m'indiquant que je devais payer une amende de 194 euros pour un excès de vitesse de 19 km/h effectué en août 2009.

les dates correspondent à mon séjour en italie où j'avais loué une voiture.

j'ai 60 jours pour payer en ligne, au delas l'amende passera à 350 euros.

Est-ce légale? plus d'un an sépare la dite infraction avec la réception de ce recommandé!
cordialement.